RÔLE POLITIQUE DU PARLEMENT DE BORDEAUX SOUS LE RÈGNE DE HENRI III DE 1574 À 1582

PAR

SIMONE ROUDIÈRE-DEJEAN

SOURCES

Registres secrets du Parlement de Bordeaux recueillis et mis en ordre par les soins de F.-M. de Verthamon d'Ambloy, t. XXII-XXVI (Bordeaux, 1770), Archives municipales de Bordeaux. Arrêts rendus par le Parlement de Bordeaux, série B des Archives départementales de la Gironde. Correspondance de Henri III, copies et notes de Pierre Champion, Bibliothèque de l'Institut de France, mss. 5063 à 5077.

INTRODUCTION

La Guyenne, devenue très tôt le foyer des idées nouvelles, subit, depuis 1560, l'influence grandissante de la maison de Bourbon, mais le mouvement protestant rencontre en face de lui la résistance opiniâtre du Parlement de Bordeaux, fortement attaché au roi et à la foi catholique. Après douze ans de guerres civiles qui lui ont permis d'étendre son autorité, l'influence du Parlement se révèle prépondérante en Guyenne.

PREMIÈRE PARTIE BORDEAUX SOUS LA TUTELLE DU PARLEMENT (1574-1576)

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES INITIATIVES DU PARLEMENT (MAI-SEPTEMBRE 1574)

L'effervescence règne en Guyenne depuis le début de l'année. Les protestants courent à la vengeance. L'échec devant Clairac des lieutenants généraux La Valette et Jean de Losse achève de semer le désarroi parmi les catholiques. Le Parlement de Bordeaux, prenant l'initiative des opérations, place les jurats sous son autorité, afin de contrôler leur action. Mettant Bordeaux en état de

défense, il multiplie les mesures de répression contre les réformés, expulse les étrangers, renforce les fortifications du Château-Trompette, protège l'arrivée des vivres à Bordeaux, fortifie les points stratégiques les plus importants.

CHAPITRE II

MONLUC ET LE PARLEMENT (SEPTEMBRE 1574-AOÛT 1575)

Henri III, après avoir nommé Blaise de Monluc maréchal de France, l'envoie en Guyenne, muni des pleins pouvoirs de commandement, afin d'aider les conseillers du Parlement à rétablir l'autorité royale. Ceux-ci, ordonnant la levée de trois compagnies de chevau-légers, qu'ils répartissent de part et d'autre de la Garonne, s'attachent à défendre le Bordelais, pendant que Monluc opère en Agenais et Périgord. Le maréchal, très âgé, se retire au mois de juillet, malgré l'insistance des conseillers qui lui demandent d'arrêter l'avance des protestants sur Bordeaux par la vallée de la Dordogne.

CHAPITRE III

LE PARLEMENT MAÎTRE DE BORDEAUX (AOÛT 1575-MAI 1576)

Du mois d'août 1575 jusqu'à la paix de Beaulieu (mai 1576), le rôle du Parlement de Bordeaux, par le concours des circonstances, se trouve porté au premier plan; quatre faits y contribuent : la mort du gouverneur Montferrand, l'élection du président Eymar à la mairie de Bordeaux, la retraite de Monluc et la mort du lieutenant général La Valette. Seuls en face des difficultés, les conseillers du Parlement s'opposent de tout leur pouvoir aux entreprises rebelles, à Bordeaux comme dans les villes voisines, et conservent au roi la capitale de la Guyenne, malgré la paix de Beaulieu qui, dans le reste de la France, consacre la victoire du protestantisme.

DEUXIÈME PARTIE

LE PARLEMENT DE BORDEAUX ET LE ROI DE NAVARRE DEPUIS SON ARRIVÉE EN GUYENNE JUSQU'À LA PAIX DE NÉRAC (JUIN 1576-FÉVRIER 1579)

CHAPITRE PREMIER

SITUATION DE LA GUYENNE ET DE LA FRANCE APRÈS LA PAIX DE BEAULIEU

Henri de Navarre, prenant possession de son gouvernement de Guyenne, se fixe dans la ville d'Agen. Le premier président, Jacques Benoist de Lagebaston, en exil depuis 1572, revient sièger au Parlement et se rallie à la politique des autres conseillers, qui est de tenir le roi de Navarre éloigné de Bordeaux. Henri III nomme l'amiral de Villars lieutenant général en Guyenne et lui donne mission de maintenir l'ordre. Dans le reste de la France, les protestants reprennent les armes et les catholiques forment la Ligue.

CHAPITRE II

LA REPRISE DES HOSTILITÉS EN GUYENNE JUSQU'À LA PAIX DE BERGERAC (SEPTEMBRE 1577)

Bien qu'Henri de Navarre ne montre aucun sentiment de haine vis-à-vis de l'Église catholique qu'il vient de quitter, l'amiral de Villars, autant que les conseillers du Parlement, le considèrent comme un adversaire et lui refusent l'accès de Bordeaux. La guerre éclate véritablement en Guyenne au mois de décembre 1576. Pendant cinq mois, les conseillers du Parlement mènent la lutte sans faiblir. Au printemps, Henri III envoie le duc du Maine à la tête d'une armée et donne le commandement des forces navales à Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac. L'amiral de Villars entre en campagne pour se rendre maître du plat-pays, en même temps que les premières négociations de paix s'ouvrent avec les protestants. Le mois d'août reste, cependant, marqué de violents incidents qui menacent de provoquer la guerre civile à Bordeaux. Par la paix de Bergerac, signée le 9 septembre 1577, Périgueux, La Réole, le Mas-Verdun sont les seules places de sûreté que les protestants conservent en Guyenne.

CHAPITRE III

L'APPLICATION DE LA PAIX DE BERGERAC EN GUYENNE (SEPTEMBRE 1577-JUIN 1578)

Pour donner satisfaction au roi de Navarre, Henri III consent à rappeler l'amiral de Villars, mais, afin de maintenir un représentant de son autorité, le roi nomme le maréchal de Biron lieutenant général en Guyenne. Par l'intermédiaire du conseiller Jean de Lange et de l'avocat général Charles Dusault, que le roi reçoit à Ollainville le 23 janvier 1578, Henri III fait connaître au Parlement de Bordeaux sa ferme volonté d'imposer une politique de paix qui puisse rétablir l'unité de son royaume. Le roi ordonne la suppression de la confrérie du Saint-Sacrement soupçonnée de pactiser avec les ligueurs, puis exige l'érection d'une chambre tri-partie à Agen pour juger les responsables des séditions. L'état de paix restant précaire, Catherine de Médicis décide de partir pour la Guyenne, accompagnée de sa fille, Marguerite de Navarre.

CHAPITRE IV

CATHERINE DE MÉDICIS EN GUYENNE (AOÛT 1578-FÉVRIER 1579)

Le passage de Catherine de Médicis à Bordeaux, du 19 au 29 septembre 1578, se trouve marqué par les remontrances qu'elle adresse aux conseillers du Parlement, portant sur trois points : les mercuriales, les bénéfices et l'enre-

gistrement des édits du roi. La reine-mère, pour couper court aux menées des ligueurs, confirme la suppression de la confrérie du Saint-Sacrement. Parcourant les différentes villes du ressort du Parlement, Catherine de Médicis rétablit le culte catholique partout où elle passe, exige le respect de l'édit de paix et demande le châtiment des factieux. Après trois semaines de négociations, les accords de Nérac sont signés avec le roi de Navarre, le 28 février 1579. Lorsque Catherine de Médicis quitte la Guyenne, une ère de tolérance et de paix semble s'ouvrir dans cette province.

TROISIÈME PARTIE

LE PARLEMENT DE BORDEAUX SOUS LE GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL DE BIRON ET LA PAIX DE FLEIX (1579-1582)

CHAPITRE PREMIER

RETOUR DU MARÉCHAL DE BIRON À BORDEAUX

Le maréchal de Biron, qui n'a effectué à Bordeaux que de très rares séjours, revient dans cette ville, le 20 mai 1579, en sa double qualité de maire (depuis le 1^{er} août 1577) et de gouverneur (depuis le mois d'octobre 1577). Ses pouvoirs de maire lui permettent d'intervenir en faveur des jurats, mais ses pouvoirs de gouverneur l'opposent au roi de Navarre. Henri III exige le châtiment des factieux qui, sous divers prétextes, provoquent des émeutes, mais ceux-ci ne sont pour ainsi dire pas jugés, en raison de la pression qu'exerce le Parlement de Bordeaux sur la chambre d'Agen. Le roi de Navarre en prend prétexte pour garder les places qu'il doit restituer, et cela aussi longtemps que le maréchal de Biron, qu'il accuse de fomenter des ligues, sera gouverneur de Guyenne.

CHAPITRE II

la reprise des hostilités en guyenne (janvier-novembre 1580)

Malgré l'ambassade de Strozzi à Nérac, les troubles prennent une telle extension que toute la Guyenne est bientôt en alarme. Henri III essaie de retarder l'éventualité d'une guerre, mais celle-ci éclate au mois d'avril; le maréchal de Biron prépare en toute hâte la défense de la Guyenne. Les conseillers du Parlement multiplient les mesures qui doivent protéger Bordeaux. Le roi de

Navarre s'empare de Cahors, le 28 mai. Henri III donne l'ordre à Biron de lever une armée. Les conseillers du Parlement effectuent plusieurs emprunts qui permettent de subvenir aux frais de la guerre. Le maréchal de Biron, menant brillamment sa campagne, s'empare de vingt-sept villes et contraint le roi de Navarre à battre en retraite.

CHAPITRE III

L'INTERVENTION DU DUC D'ANJOU EN GUYENNE (NOVEMBRE 1580-JANVIER 1581)

Les négociations de paix, conduites par le duc d'Anjou, s'achèvent par la conclusion du traité de Fleix, le 26 novembre 1580. L'article 11 prévoit la création en Guyenne d'une chambre de justice exceptionnelle, composée de conseillers du Parlement de Paris et destinée à remplacer la chambre tri-partie d'Agen. Le duc d'Anjou, au cours de son séjour à Bordeaux, obtient du Parlement qu'il enregistre l'édit de création d'une chambre des requêtes (19 janvier 1581), puis, en accord avec le roi de Navarre, veille à l'établissement d'une chambre tri-partie qui siégera provisoirement à Bordeaux, du 8 mars au 25 novembre 1581.

CHAPITRE IV

les conséquences du traité de fleix (1581-1582)

Le roi de Navarre demande à Henri III la destitution du maréchal de Biron : celui-ci se retire en Périgord à la fin du mois de mai 1581. Son départ suscite la nomination de Matignon comme lieutenant général en Guyenne, et celle de Montaigne comme maire de Bordeaux, de tendance modérée l'un et l'autre. La chambre de justice, établie à Bordeaux le 26 janvier, siège dans cette ville jusqu'au 22 août 1582, puis dans celles d'Agen, Périgueux et Saintes jusqu'au 8 juin 1585, s'efforçant de tenir la balance égale entre les deux partis. Elle achèvera sa dernière session au milieu d'une paix relativement complète.

CONCLUSION

En choisissant de conclure la paix avec les protestants, Henri III, à partir de 1578, se trouve en opposition avec le Parlement de Bordeaux, qui continue la guerre dans le dessein de sauvegarder l'intégrité de la couronne, Henri de Navarre se trouvant seul héritier; une ère de paix ne peut donc véritablement s'établir en Guyenne qu'au moment où le rôle du Parlement de Bordeaux s'efface devant

celui de la chambre de justice. Henri III, cependant, n'aurait pas pu imposer cette politique de paix sans l'appui du Parlement de Bordeaux qui, pendant huit ans, lui permet de conserver la Guyenne sous son autorité.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Divers arrêts du Parlement de Bordeaux et lettres d'Henri III.

APPENDICE

Liste des magistrats du Parlement de Bordeaux de 1574 à 1582 et leur rôle dans la société bordelaise.